

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2018

---

INTERDICTION VIOLENCES ÉDUCATIVES - (N° 1331)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL3

présenté par  
Mme Lorho

-----

### ARTICLE 2

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La parentalité est au fondement de la communauté naturelle que constitue la famille ; elle n'est en aucun cas une construction d'ordre social, une institution au sein de laquelle le législateur disposerait d'un pouvoir décisionnaire légitime. « La formation à la parentalité » proposée par cette proposition de loi alimente l'immixtion de l'Etat dans une communauté à laquelle il ne lui appartient pas d'intervenir.